



COMMUNE DE MÉZIÈRES (FR)

Procès-verbal de l'assemblée communale du 31 août 2020

Assemblée convoquée par une insertion dans la Feuille Officielle n°32 du 7 août 2020, l'envoi d'une convocation «tout-ménage», l'affichage au pilier public et la mise en ligne sur le site internet de la Commune.

Séance présidée par M. Jean-Claude Raemy, Syndic.

Membres du Conseil communal : Daniel Droux, Eric Girardin, Paul Majcherczyk, Monique Morel, Jean-Marc Oberson, Silvio Keller

Scrutateurs : Marilyne Andrey pour les bancs de droite et le Conseil
André Baudois pour les bancs de gauche

Présents/tes : 31 citoyennes et citoyens à 19h30 à l'Eglise de Berlens

Personnes n'ayant pas le droit de vote : 1

Majorité : 16

Tractanda

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2019 (*il ne sera pas lu. Il pourra être consulté sur le site internet ainsi qu'au secrétariat communal, art 13 al. 2a RELCo.*)
2. Comptes 2019
 - 2.1. Fonctionnement
 - 2.2. Investissements
 - 2.3. Rapport de la Commission financière
 - 2.4. Approbation des comptes de fonctionnement 2019
 - 2.5. Approbation des comptes d'investissements 2019
3. Droit de passage à pied et pour tout véhicule en faveur de l'article 11 et droit d'usage de deux places de parc
4. Divers

À 19h30, M. Jean-Claude Raemy, Syndic, ouvre l'assemblée. Il rappelle le mode de convocation selon l'art. 12 alinéa 1 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes et précise que l'assemblée sera enregistrée afin de faciliter la rédaction du PV.

Après lecture de l'ordre du jour, il demande si celui-ci appelle des questions. Cela n'est pas le cas, cette assemblée peut valablement délibérer.

M. le Syndic nomme 2 scrutateurs, Mme Marilyne Andrey et M. André Baudois.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 10 décembre 2019

Le procès-verbal a été mis en ligne sur le site internet de la commune et mis à disposition au secrétariat communal, raison pour laquelle il ne sera pas lu.

Il ne suscite ni remarque ni question.

Son approbation est soumise à l'assemblée.

Au vote à main levée, le PV est accepté

oui : 31 non : 0 abstention : 0

M. le Syndic remercie la secrétaire.

2. Comptes 2019

2.1. Fonctionnement

La parole est donnée à M. Eric Girardin. Il passe en revue tous les chapitres des comptes de fonctionnement, les commente et explique les principales variations.

| | COMPTES 2019 | | BUDGET 2019 | |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| | CHARGES | PRODUITS | CHARGES | PRODUITS |
| ADMINISTRATION | 340'199.30 | 65'759.87 | 331'020.00 | 51'620.00 |
| Excédent de charges | | 274'439.43 | | 260'300.00 |
| ORDRE PUBLIC | 62'132.30 | 31'598.05 | 68'954.80 | 31'000.00 |
| Excédent de charges | | 30'534.25 | | 37'954.80 |
| ENSEIGNEMENT ET FORMATION | 1'211'042.85 | 7'050.00 | 1'236'592.00 | |
| Excédent de charges | | 1'203'992.85 | | 1'236'592.00 |
| CULTE, CULTURE, LOISIRS | 76'639.40 | 8'550.00 | 88'165.35 | 22'000.00 |
| Excédent de charges | | 68'089.40 | | 66'165.35 |
| SANTÉ | 422'787.80 | 2'112.65 | 448'413.25 | 5'000.00 |
| Excédent de charges | | 420'675.15 | | 443'413.25 |
| AFFAIRES SOCIALES | 572'580.40 | 117'827.40 | 549'610.80 | 69'100.00 |
| Excédent de charges | | 454'753.00 | | 480'510.80 |
| TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS | 234'239.70 | 46'371.90 | 232'007.00 | 41'500.00 |
| Excédent de charges | | 187'867.80 | | 190'507.00 |
| PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT | 450'160.51 | 442'193.81 | 454'659.90 | 436'950.00 |
| Excédent de charges | | 7'966.70 | | 17'709.90 |
| ÉCONOMIE | 4'023.60 | 2'992.00 | 6'320.00 | 2'300.00 |
| Excédent de charges | | 1'031.60 | | 4'020.00 |
| FINANCES ET IMPÔTS | 1'115'804.56 | 3'947'450.71 | 363'670.65 | 2'961'498.00 |
| Excédent de produits | 2'831'646.15 | | 2'597'827.35 | |
| Récapitulation | 4'488'925.22 | 4'657'080.34 | 3'779'413.75 | 3'620'968.00 |
| Excédent de revenu | 168'155.12 | | | 158'445.75 |

Administration

Frs. 2'600.00 de frais supplémentaires pour la Commission de construction.

Frs. 4'000.00 supplémentaires pour le traitement du personnel dus à l'augmentation des salaires.

Frs. 10'000.00 de cotisations sociales supplémentaires inhérentes à ces augmentations.

Le coût total supplémentaire du dicastère par rapport au budget est d'environ Frs. 10'000.00.

Ordre public

Economie totale de Frs. 6'800.00 par rapport au budget, dont Frs. 4'000.00 sur l'ABMG (Association à buts multiples de la Glâne), ce sont des charges liées et Frs. 4'000.00 sur le Service des curatelles, aussi une charge liée.

Enseignement et formation

Economie totale de Frs. 25'000.00 sur le chapitre, avec environ 87% de charges liées.

La part aux dépenses pour les écoles primaires nous coûtent Frs. 6'000.00 de plus.

Par contre, quelques économies par rapport au budget :

Frs. 15'000.00 pour les aides aux institutions spécialisées.

Frs. 6'100.00 pour la participation à la formation professionnelle.

Frs. 6'000.00 de frais d'électricité, eau et combustible pour les bâtiments scolaires.

Culte, culture, loisirs

Frs. 12'000.00 d'économie par rapport au budget au niveau des charges.

Dont Frs. 3'000.00 pour la participation communale pour le camp de ski.

Par contre, la sortie des aînés a coûté Frs. 2'100.00 de plus qu'estimé.

Santé

À peu près équilibré par rapport au budget, mais tout de même quelques différences.

Les homes médicalisés nous ont été facturés par le district Frs. 13'000.00 de moins que ce qui avait été estimé, les soins ambulatoires Frs. 10'000.00 de moins et le Service médical scolaire Frs. 3'000.00 de moins.

Affaires sociales

C'est environ Frs. 30'000.00 de plus par rapport au budget.

Au niveau de l'accueil extrascolaire, il y a Frs. 32'000.00 de plus. Pour explication, il y a 2,5 EPT en plus qui ont été engagés.

Il y a aussi le partenariat entre Billens et Mézières pour cet AES. Billens nous verse Frs. 27'000.00 de plus que ce qui était budgétisé. C'est normal, ça s'est fait en cours d'année.

Comme on a plus d'enfants, on a plus de participations des parents, environ Frs. 9'000.00.

La part au Service social cantonal nous a été facturé Frs. 9'000.00 de moins que le budget.

Par rapport à l'AES, avec des charges totales de Frs. 155'000.00 environ et des produits pour Frs. 113'000.00, l'AES est autofinancé à environ 73%.

Transports et communications

Economie totale pour ce qui concerne les routes et génie civil d'environ Frs. 11'000.00, plus quelques petits montants par-ci par-là d'économisés.

À noter que la charge liée cantonale, c'est-à-dire la contribution aux indemnités du trafic ferroviaire nous coûte Frs. 13'000.00 de plus que ce qu'ils avaient estimé au mois d'octobre.

Protection et aménagement de l'environnement

• Approvisionnement en eau

Frs. 11'000.00 de moins pour l'entretien et la rénovation des installations. C'est une petite réserve dans le budget en cas d'incidents.

• Protection et évacuation des eaux

Participation à la STEP pour Frs. 20'000.00 de moins.

• Ordures ménagères

Charges supplémentaires de Frs. 3'000.00 sur l'ensemble du sous chapitre avec Frs. 7'000.00 de plus sur l'imputation interne sur les salaires : 7'000.00.

Récapitulation du chapitre

Frs. 6'000.00 d'économie par rapport au budget.

Économie

Frs. 2'000.00 d'économie par rapport au budget.

Finances et impôts

Principales explications des différences par rapport au budget :

Pertes sur débiteurs-impôts : + Frs. 15'000.00, exigence de la révision des comptes.

On a encaissé en plus :

Contribution immobilière : + Frs. 11'000.00

Impôts sur les gains en immobilier et plus-values : + Frs. 64'000.00

Impôts sur les mutations : + Frs. 115'000.00

On a payé en moins :

Intérêts des dettes bancaires : - Frs. 21'000.00

Amortissement légal : - Frs. 65'000.00

Récapitulation du chapitre

À noter Frs. 345'000.00 d'amortissement supplémentaire pour les investissements 2019 qui ont été amortis directement et création d'une réserve de Frs. 495'000.00 pour les investissements 2020 qui ont été acceptés par l'assemblée communale de décembre de l'année passée.

Récapitulation comptes de fonctionnement

44% du bénéfice provient des impôts sur les exercices précédents, pour environ 30% des impôts spéciaux (impôts à la source, contribution immobilière, mutations, successions, impôts sur les chiens, etc), 13% de réduction des dépenses budgétisées non concrétisées et 13% d'intérêts bancaires, amortissements, imputations qui ont pu être économisés.

M. le Syndic donne la parole à l'assemblée.

Il n'y a pas de questions.

2.2. Investissements

La parole est donnée à M. Eric Girardin pour le compte des investissements.

| | COMPTES 2019 | | BUDGET 2019 | |
|--|--------------|------------|-------------|------------|
| | CHARGES | PRODUITS | CHARGES | PRODUITS |
| ADMINISTRATION | 2'839.70 | | 12'100.00 | |
| ORDRE PUBLIC | 32'481.50 | | 37'000.00 | |
| ENSEIGNEMENT ET FORMATION | 20'943.00 | | 15'000.00 | |
| TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS | 179'931.50 | | 309'000.00 | |
| PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT | 90'882.00 | 79'705.60 | 932'000.00 | 169'400.00 |
| Excédent de charges | | 247'372.10 | | |
| Excédent de charges | | | | 893'200.00 |

Quelques éléments à mentionner :

Administration

Frais mensuration cadastrale (report) : Frs. 2'839.70

Ordre public

Acquisition camion-échelle (report) : Frs. 32'481.50

Enseignement et formation

Remplacement fenêtre école Berlens : Frs. 20'943.00

Transports et communications

- Chemin piétonnier route cantonale : Frs. 103'312.15
- Ch. piétonnier Pré du Château-Croisée de Berlens : Frs. 10'428.20
- Aménagement trottoirs, bordures abris bus : Frs. 40'208.50
- Réfection route du Tremblex : Frs. 25'982.65

Protection et aménagement de l'environnement

Charges (reports)

- Traversée route cantonale : Frs. 85.00
- Plan des infrastructures : Frs. 1'350.00
- Pose collecteurs sous ch. piétonnier : Frs. 33'362.05
- Gainage conduites sous rte cantonale : Frs. 15'875.00
- Mise en séparatif sous chemin piétonnier : Frs. 8'608.80
- Frais pour plan aménagement local : Frs. 31'601.15

Produits

- Taxes de raccordements EP + EU : Frs. 65'565.75
- Remboursement TVA : Frs. 14'139.85

M. le Syndic demande si l'assemblée à des remarques.

M. André Baudois : Il y a une charge pour le chemin piéton entre le Pré du Château et la Jambonnière ? Je n'ai pas bien compris cet investissement qu'on a fait.

M. Eric Girardin : C'est Frs. 10'000.00 d'honoraires sur l'investissement total qui avait été accepté par l'assemblée communale l'année passée.

M. Jean-Claude Raemy : C'est ce qu'on a déjà utilisé pour attribuer les travaux.

Comme il n'y a pas d'autre question, M. le Syndic donne la parole à la Commission financière et son Président, M. Denis Davet, pour son rapport.

2.3. Rapport de la Commission financière

La Commission financière s'est réunie le 9 juillet 2020 en vue de l'étude des comptes 2019. Sur la base des documents soumis à son examen par le Conseil communal, complétés par les informations de M. le Syndic, M. Girardin, responsable des finances et des Conseillers communaux présents, ainsi que de Mme Bourqui, caissière communale, elle émet le présent rapport pour l'assemblée communale du 31 août 2020.

1. Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement 2019 présente un excédent de produits de CHF 168'155.12 pour un total de charges de CHF 4'488'925.22 et un total de produits à CHF 4'657'080.34.

2. Compte d'investissement

Le compte d'investissement 2019 présente un excédent de charges de CHF 247'372.10 pour un total de charges de CHF 327'077.70 et un total de produits de CHF 79'705.60.

3. Commentaires

Dans nos rapports sur les exercices précédents, nous avons constatés l'ampleur des différences budgets/comptes pour les produits inscrits dans le chapitre des impôts. L'exercice 2019 ne fait pas exception, le total des impôts sur les exercices précédents se monte à CHF 369'993.75. De même, l'impôt sur les gains immobiliers de CHF 79'797.55 et l'impôt sur les mutations de CHF 130'965.80 se rapprochent des montants élevés des années passées.

Ces résultats ont permis de créer des réserves pour investissements pour un montant de CHF 495'000.00 et d'effectuer des amortissements supplémentaires pour CHF 345'374.01.

Ces bonnes nouvelles de doivent pas nous faire oublier les investissements conséquents en cours dans le district. Ils occasionneront de plus en plus de charges pour notre commune.

4. Conclusion

Suite à ce rapport, la Commission financière recommande à l'assemblée communale d'approuver les comptes 2019 de la Commune de Mézières.

Elle remercie le Conseil communal ainsi que la Caissière communale pour la tenue de ces comptes.

2.4. Approbation des comptes de fonctionnement 2019

Il n'y a pas de question, on peut procéder au vote. M. le Syndic rappelle que selon l'art 18 al 3 de la Loi sur les communes, les membres du Conseil communal s'abstiennent de voter lors de l'approbation des comptes par l'assemblée.

Au vote à main levée, les comptes de fonctionnement 2019 sont acceptés

oui : 23 non : 0 abstentions : 8

2.5. Approbation des comptes d'investissements 2019

Au vote à main levée, les comptes d'investissements 2019 sont acceptés

oui : 23 non : 0 abstentions : 8

M. Le Syndic remercie le trésorier M. Girardin.

3. Droit de passage à pied et pour tout véhicule en faveur de l'article 11 et droit d'usage de deux places de parc.

La parole est donnée à Mme Monique Morel, responsable du dicastère.

Ce droit de passage a été octroyé aux deux immeubles en construction actuellement pour lever une opposition et permettre leur construction. Et un mur protégé à proximité n'a pas permis la construction d'une place de parc. Donc, on a trouvé cette solution-là, à savoir 2 places et un passage à pied, mais ce seront des places de parc pour visiteur qui sont octroyés en usage pour ces 2 immeubles-là. Et il a été convenu d'une indemnité unique de Frs. 15'000.00 en faveur de la Commune. Et c'est pour cela que nous avons besoin de l'accord de l'assemblée.

M. le Syndic demande s'il y a des questions.

Mme Marilyne Andrey : Les autres places restent à la Commune ?

Mme Morel : Oui. D'ailleurs, tout reste propriété de la Commune.

Mme Marilyne Andrey : Ce sont juste les deux places du fond ?

M. le Syndic : Oui. Elles ont été mises à disposition pour le prix de Frs. 15'000.00. Mais elles restent nôtres.

Mme Morel : Et il y aura un changement de direction qui va être prochainement établi. L'arrivée se fera par le sens inverse.

M. Emmanuel Baechler : il n'y a que 2 places visiteurs pour ces immeubles ?

Mme Morel : Non, il y a un parking souterrain.

M. le Syndic remercie Mme Monique Morel et demande à l'assemblée s'il y a des questions. Il n'y a pas de question, on peut procéder au vote.

Au vote à main levée, ces droits de passage et droit d'usage sont accordés.

oui : 31 non : 0 abstention : 0

4. Divers

Quelques informations à donner :

Chemin piétonnier haut du village.

La parole est donnée à M. Silvio Keller.

Le chantier va commencer le 15 septembre. On espère que le calendrier sera tenu.

Encaissement des impôts par la Commune.

La parole est donnée à M. Eric Girardin.

Le Conseil communal a décidé d'encaisser lui-même les impôts communaux.

Actuellement, l'encaissement par le canton nous coûte Frs. 34'000.00 par année. C'est un pourcent du volume facturé. Donc, plus la commune grandit, plus ça nous coûte cher.

Evaluation faite, si on investit Frs. 19'800.00 environ de charges fixes par année pour l'engagement d'une aide-comptable à 20%, si on investit une fois Frs. 10'000.00 pour la licence du logiciel, on fait une économie annuelle encore de Frs. 14'000.00.

Il y a donc les avantages financiers, mais aussi des avantages en termes de personnel et de management d'équipe, la caissière ne sera plus seule, elle aura une aide ou remplaçante, etc.

Il n'y a pas de questions.

Helsana Trail

La parole est donnée à Daniel Droux.

On a constaté qu'il y avait pas mal d'usagers de la forêt qui se baladait durant la période du Covid. On avait émis l'idée de mettre en place un Parcours Vita. Mais ça coûte très cher, Frs. 21'000.00 uniquement pour les installations (anneaux, barres, etc.).

On s'est penché sur une autre alternative, c'est l'Helsana Trail. C'est trois parcours qui sont mesurés dans la forêt, vous pouvez suivre des petits panneaux. Et ça ne coûte rien du tout, c'est Helsana qui finance tout, on est même indemnisé pour l'entretien. Il y a un montant mensuel qu'on toucherait.

On a envoyé un dossier de candidature. Pour 2021, c'est complet, on verra en 2022 si notre projet est retenu.

Mme Marilyne Andrey : Ce serait dans quelle forêt ?

M. Daniel Droux : Ça partirait depuis la cabane forestière.

Cabane forestière

La parole est donnée à Mme Monique Morel.

On attend impatiemment sur le permis de construire. L'ingénieur forestier est favorable, surtout avec le projet des parcours Helsana. Le SeCA n'a pas encore donné sa décision définitive, il désire que ça se fasse dans le volume existant. Mais c'est en bonne voie et on reste optimiste.

M. le Syndic : On a l'appui de la Préfecture, de l'ingénieur forestier, du Service des forêts aussi. Il reste plus que la dernière autorisation à avoir, mais c'est en cours. On espère pouvoir la réaliser au début de l'année prochaine.

Noël du 3^{ème} âge

Le Conseil communal a décidé de ne pas organiser le Noël du 3^{ème} âge cette année vu les problèmes de ce satané virus.

Démission de Mme Roselyne Rey

Démission de Mme Roselyne Rey comme concierge de notre école et du bâtiment administratif, elle a été engagée à 70% au CO de la Glâne pour la piscine. Et le Conseil communal a nommé M. Hervé Lutzelschwab qui s'occupait déjà de la déchetterie à Berlens, de la cabane forestière et des locaux de l'abri PC de Berlens. Il va tout prendre, y compris le remplacement de M. Claude Dumas puisque M. Chofflon a également arrêté. M. Lutzelschwab est engagé à 50% à partir de demain.

Elections 2021

Pour votre information, Mme Morel ne va pas se représentée et M. Girardin désire aussi arrêter. Quant aux cinq autres personnes, on est de nouveau partant. Nous sommes donc à la recherche de candidates et candidats.

M. Denis Davet : Une question en suspens lors des budgets, c'était la reprise de la route du Pré du Château. Parce que finalement, c'est lié au chemin piétonnier.

M. Silvio Keller : C'est lié oui et non. Certains le disent parce qu'ils ne voulaient pas que les enfants traversent le quartier. Mais en fait, les enfants traverseront de toute manière. Maintenant, la date butoir, c'était aujourd'hui pour recevoir les dernières conventions. On ne les a pas toutes reçues. Normalement ça tombe à l'eau. Après discussion avec des gens du quartier, ils veulent voir ça autrement. On va voir dans le cadre du Conseil si on trouve d'autres solutions. Mais normalement, tout le monde devait accepter. Certains ne veulent pas céder ce terrain qui n'est que de la route. Mais le trottoir, on le fera de toute manière, d'autant plus que les immeubles d'en haut sont finis, il y aura encore plus de gens à pied, donc il faut le faire.

M. André Baudois : Je reviens sur ce trottoir, parce qu'à la dernière assemblée, il y avait quelque chose pour laquelle on a voté contre ce trottoir. Je ne comprends pas qu'on parle de travaux de trottoir.

M. Silvio Keller : La partie depuis le carrefour de Berlens jusqu'à la Jambonnière a été refusée, mais pas la partie basse.

M. André Baudois : On avait parlé d'un sens unique devant l'école.

M. le Syndic : oui, on avait parlé de ce sens unique surtout pendant la construction. Mais il a été refusé par l'Etat.

M. Silvio Keller : J'ai fait venir le Sergent Mauron, qui s'occupe au niveau cantonal de la sécurisation des routes lors des chantiers. On a passé une bonne heure de discussion, j'ai insisté. Mais il a fait un rapport défavorable qu'il a transmis au Service de la mobilité au Service des routes à Fribourg. Il a expliqué qu'avant tout, il y avait tout une liste de recommandations à faire aux entreprises qui travaillent.

Le problème, c'est que faire un sens unique sur une route autant large, on empirait le cas, parce que les gens ont tendance à accélérer puisqu'il y a plus personne qui vient en face. Tout ça nous imposait de faire des chicanes, de mettre des genres de gros bacs à fleurs, de faire des S et ça devait passer en assemblée pour l'investissement.

J'ai téléphoné au canton, mais il se base que sur ses déclarations et son rapport, donc c'est définitivement refusé.

M. Johannes Hummel : Et maintenant, on fait quoi ? On accepte ça ?

M. Silvio Keller : Alors il y a des recommandations qui ont été faites à maintes reprises, comme interdiction de parquer sur le trottoir, on a toute une liste.

M. le Syndic : Se veiller la sortie des camions pendant la sortie des classes.

M. Silvio Keller : Il y a une quinzaine de recommandations.

M. le Syndic : On ne fait pas ce qu'on veut. C'est nous qui devons faire l'entretien des routes, mais c'est le canton qui décide.

M. Raphaël Laederach : Je comprends tout à fait que le Noël des aînés soit annulé, mais il faudrait réfléchir, comme c'est quelque chose qui est établi depuis longtemps, de faire un bon au profit de l'économie du village. À y réfléchir.

M. le Syndic : On a mis ça à l'ordre du jour du prochain conseil.

M. André Baudois : Vu que ça va peut-être être compliqué de reprendre la route du Pré du Château, est-ce qu'il y a d'autres alternatives pour les piétons ?

M. Silvio Keller : En fait, si tout le monde n'accepte pas, théoriquement, on ne peut pas la prendre. Je vais voir avec le géomètre pour pouvoir prendre, comme certains habitants du quartier l'ont dit, que l'axe principal. On va de toute façon entreprendre quelque chose, à voir ce que la loi nous autorise.

Comme il n'y a plus de question, M. le Syndic remercie tout le personnel de la Commune pour le travail effectué durant toute l'année, les membres des différentes commissions. Un grand merci spécial à la secrétaire et la caissière, ainsi qu'au Conseil communal pour l'excellent travail et surtout pour l'excellente collaboration. Il remercie la Paroisse pour la mise à disposition de l'église. On tachera de faire un apéritif un peu plus grand au mois de décembre, mais cette fois, on ne peut pas inviter les habitants pour le verre de l'amitié. Il les remercie de leur participation et leur souhaite une bonne fin de soirée.

L'assemblée est levée à 20h15.

Au nom du Conseil communal

La Secrétaire

Corinne Pichonnat

Le Syndic

Jean-Claude Raemy